

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 12 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-063

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 500 000,00 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UNE DUREE DE 12 MOIS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune afin d'assurer la continuité du service public et le règlement des dépenses courantes dans l'attente de la perception des recettes par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

3 établissements bancaires ont été consultés.

La banque postale présente une offre avec

- le coût global le plus avantageux pour la commune,
- un taux fixe garantissant la stabilité financière sur la durée du contrat,
- et des conditions simples de gestion,

selon les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	2,980%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paie ment trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acception de la présente proposition et au plus le 2 janvier 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500,00 EUR, soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Ainsi,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°20-017 en date du 26 mai 2020, relative aux pouvoirs du Maire ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de souscrire auprès de la banque postale, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000,00€ dans les conditions suivantes : pour une durée de **12 mois**, au **taux fixe de 2,98 %**, assortie de **frais de dossier de 500 €** et d'une **commission de non-utilisation de 0,20 %**.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ~~ROCHETTE~~ - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : *N. ROCHETTE pour N. MAZZINI*

Absent(s) : *M. GAGNOT - N. MONTCHAUD - N. ROUX*

Secrétaire de Séance : *N. MENARD*

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : <i>11</i>
Nombre de suffrages exprimés : <i>12</i>
Votes POUR : <i>12</i>
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

Eric CUER



Le secrétaire de séance,